

Consultations sur le rapport de la Commission d'examen de la fiscalité québécoise

Mémoire présenté au secrétaire de la
Commission des finances publiques de
l'Assemblée nationale du Québec

Préparé par l'Association des banquiers canadiens

Le 14 septembre 2015

Introduction

L'Association des banquiers canadiens (ABC) apprécie l'occasion de pouvoir fournir ses commentaires à la Commission des finances publiques de l'Assemblée nationale dans le cadre de l'examen du rapport final préparé par la Commission d'examen de la fiscalité québécoise, intitulé *Se tourner vers l'avenir du Québec*.

L'Association des banquiers canadiens représente 60 banques membres, soit des banques canadiennes ainsi que des filiales et des succursales de banques étrangères exerçant des activités au Canada, et leurs 280 000 employés. L'ABC préconise l'adoption de politiques publiques efficaces, favorisant le maintien d'un système bancaire solide et stable au profit des Canadiens et de l'économie canadienne. Également, l'Association encourage la littératie financière pour permettre aux individus de prendre des décisions éclairées en matière de finance et collabore avec les banques et les services de police en vue d'aider à la protection des clients contre le crime financier et de sensibiliser à la fraude.

Pendant sept années de suite, le Forum économique mondial a désigné le système bancaire canadien comme étant le plus solide au monde. Il s'agit d'une bonne nouvelle pour les Canadiens et pour l'économie du pays, puisque les banques jouent un rôle central dans le financement d'une bonne partie de cette économie. Un système bancaire solide et vigoureux est la garantie que les familles auront accès au financement nécessaire pour s'acheter une maison et épargner en vue de la retraite, et que les petites entreprises recevront l'appui requis pour croître et prospérer.

Au Québec, le secteur bancaire affiche un important apport à l'économie provinciale, notamment :

- 2,4 % du PIB du Québec en 2014;
- plus de 45 000 postes hautement qualifiés et bien rémunérés dans la province; et
- jusqu'en décembre 2014, 126 milliards de dollars en crédits autorisés aux entreprises québécoises, dont 39,5 milliards aux PME.

Par ailleurs, le secteur bancaire est l'un des principaux contribuables corporatifs au pays. En 2014, les six plus grandes banques du Canada ont versé 8,5 milliards de dollars en impôts à tous les niveaux de gouvernement, dont plus de 750 millions au Québec.

Régime fiscal concurrentiel

En tant que moteur clé de l'économie, le secteur bancaire est d'avis qu'un régime fiscal concurrentiel contribuera à améliorer le niveau de vie de tous, en encourageant l'investissement de nouveaux capitaux, en améliorant la productivité des entreprises et en créant des emplois durables et bien rémunérés.

L'ABC maintient son appui au gouvernement québécois dans sa quête pour raffermir sa position fiscale grâce à un retour à l'équilibre budgétaire. Parallèlement, nous sommes d'avis qu'un environnement fiscal concurrentiel qui stimulera la croissance économique est essentiel pour l'atteinte de cet équilibre budgétaire. Une croissance de l'activité économique permettra au gouvernement de financer des projets dans les domaines des soins de santé, de l'éducation et de l'infrastructure, tout en veillant à ce que la province ait les ressources nécessaires afin d'équilibrer ses finances publiques.

Impôt sur le revenu des sociétés

L'ABC félicite le gouvernement québécois pour sa décision d'amorcer, dans son budget de 2015-2016, une réduction du taux d'imposition des revenus des sociétés. Bien que cette baisse initiale soit marginale, nous sommes heureux de constater que le gouvernement demeure déterminé à réduire jusqu'à 10 % le taux d'imposition des revenus des sociétés. L'ABC maintient depuis longtemps que tous les gouvernements provinciaux devraient travailler à rendre leurs taux d'imposition corporatifs aussi concurrentiels que possible. Nous sommes heureux de voir que la Commission d'examen de la fiscalité québécoise est du même avis.

Recommandation : L'ABC recommande que le gouvernement du Québec poursuive ses efforts pour améliorer la compétitivité de son régime fiscal en réduisant le taux d'imposition des revenus des sociétés, et qu'il légifère et publie un calendrier à cette fin. Ainsi, les entreprises qui envisagent de s'établir au Québec auraient une plus grande garantie.

Surtaxe temporaire sur les salaires payés par les banques

L'ABC croit ferme que les impôts sur les sociétés doivent être neutres dans leur portée et ne doivent pas viser un secteur plutôt qu'un autre. C'est pour cette raison que l'ABC était déçue lorsque le gouvernement du Québec avait choisi d'introduire, dans sa mise à jour économique et financière de 2014, une hausse temporaire sur la taxe temporaire applicable aux institutions financières. Cette surtaxe demeure une taxe sur les emplois – les plus de 45 000 emplois bancaires au Québec – et sur la création d'emplois dans la province. Dans l'objectif de favoriser efficacement sa croissance économique, nous encourageons vivement le gouvernement du Québec à éliminer la taxe sur la masse salariale – à la fois l'augmentation et la surtaxe initiale – selon le calendrier défini par la province. Nous sommes heureux de constater que la Commission d'examen de la fiscalité québécoise recommande la réduction de la taxe sur la masse salariale. Nous encourageons les membres de la Commission à appuyer notre recommandation visant l'élimination de ces taxes nuisibles à la création d'emplois et à la croissance économique.

Recommandation : L'ABC recommande que le gouvernement du Québec adopte une politique de fiscalité neutre qui ne vise aucun secteur de l'économie en particulier. Selon le même principe, nous appelons le gouvernement à éliminer la surtaxe sur la masse salariale des banques.

Impôt sur le capital des institutions financières

L'ABC maintient son appui à la décision du gouvernement du Québec d'éliminer l'impôt sur le capital des institutions financières ainsi que l'impôt général sur le capital des sociétés. Nous sommes préoccupés par les récentes mesures prises – et propositions faites – dans certaines provinces afin d'augmenter ou de réintroduire ces impôts contre-productifs.

L'imposition du capital est généralement reconnue comme une barrière à l'attraction de nouveaux investissements. Cela est d'autant plus vrai pour le secteur financier puisque c'est à partir de son capital qu'une banque prête aux entreprises. Chaque dollar du capital d'une institution financière soutient plusieurs dollars en investissement dans des entreprises de divers secteurs de l'économie. Ainsi, chaque dollar perdu directement en impôt sur le capital réduit le niveau de crédit disponible pour les entreprises au Québec. En outre, au cours des dernières années, les agences internationales ont investi d'immenses efforts pour rendre le système financier plus solide en imposant de nouvelles règles afin de rehausser davantage le niveau de fonds propres qu'une banque doit détenir. Imposer ce capital aura pour effet de pénaliser les banques canadiennes pour leur gestion prudente des risques qui a si bien servi le Canada durant la crise financière mondiale, et de saper les efforts internationaux visant à renforcer le système financier.

Recommandation : L'ABC recommande que le gouvernement du Québec poursuive sa politique axée sur la croissance et donc ne pas imposer le capital. Réinstaurer l'impôt sur le capital des institutions financières minera la confiance des entreprises et enverra un message négatif au sujet du climat d'imposition des sociétés dans la province.

Conclusion

Le secteur bancaire prend au sérieux son rôle clé de moteur de croissance économique. À cet effet, l'ABC accueille favorablement cette occasion de pouvoir fournir ses commentaires à la Commission des finances publiques dans le cadre de l'examen du rapport de la Commission d'examen de la fiscalité québécoise. L'ABC encourage l'adoption de politiques fiscales garantissant que le Québec sera une province concurrentielle aux yeux des entreprises, pour qu'elles s'y établissent et y investissent. Ainsi, grâce à la création d'emplois et à la croissance économique qui s'ensuivront, la situation financière de la province se trouvera améliorée.